

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 30 (1959)
Heft: 11

Artikel: Le maintien de l'exploitation agricole suisse face à l'essor industriel
Autor: Vallat, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824853>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 11. Novembre 1959

SOMMAIRE

Le maintien de l'exploitation agricole suisse face à l'essor industriel
La coexistence dans le monde moderne de l'activité industrielle et de l'activité agricole
Le marché du travail — Chronique économique

Le maintien de l'exploitation agricole suisse face à l'essor industriel¹

Qu'entend-on par « maintien » de la population paysanne ? Les termes de la Loi sur l'agriculture sont les suivants :

Que veut dire
conserver une
forte population
paysanne ?

« L'Assemblée de la Confédération suisse, vu les articles ... de la constitution, en vue de **conserver une forte population paysanne** ... arrête : ... »

D'après la Loi sur l'agriculture, « maintenir » correspond à « conserver ». On peut y voir, au premier abord, une notion de défense négative. Il est bien dit « forte » population paysanne, mais est-ce que l'on entend par là une population paysanne **nombreuse** ou veut-on dire population paysanne **économiquement forte** ?

Beaucoup
de paysans...

La Loi sur l'agriculture constitue-t-elle une base légale permettant de rendre notre agriculture réellement prospère ? J'ai plutôt l'impression que l'on s'intéresse davantage au nombre de paysans qu'au plus grand nombre possible d'exploitations paysannes viables. On est plus soucieux de **maintenir pour maintenir** que de travailler à l'essor et à la prospérité de l'agriculture.

... ou agriculture
prospère ?

Il est intéressant d'analyser la nature des raisons invoquées par les partisans du maintien de l'agriculture suisse.

Les arguments
en faveur de
son maintien

1. Tout d'abord, un grand nombre de ces partisans sont animés par un élan de générosité dont on ne sait s'il est réel et agissant ou s'il est la manifestation d'un certain sentimentalisme. Il existe, en effet, nombre de gens qui n'ont rien contre l'agriculture et qui pensent que les paysans ont le droit de vivre comme les autres ; s'ils étaient adversaires de la paysannerie, ils renieraient ce qui, en eux, représente encore une attache à la terre.

Sentiment

¹ Nous publions les textes de deux conférences remarquables, données par M. J. Vallat, ingénieur agronome, Lausanne, et M. H. Noilhan, avocat, Paris, à la dernière Journée d'information agricole de l'A.D.I.J., sur des problèmes que l'essor industriel et scientifique du XXe siècle pose à l'agriculture.

Politique

2. Il y a, ensuite, les raisons d'ordre politique. Une grande partie du peuple suisse pense que nous avons intérêt à conserver une forte population paysanne, qui pourrait, le cas échéant, éviter un déséquilibre politique. On a beaucoup parlé de la paysannerie comme élément de stabilité politique. Il est assez difficile de distinguer, dans cette dernière tendance, la part des intentions nobles et légitimes et celle d'intérêts matériels plus ou moins marqués.

Economie

3. Il y a enfin les raisons d'ordre économique. Ces dernières sont avancées avec beaucoup de timidité et sans grande conviction par leurs adeptes.

On fait bien ressortir que l'agriculture est une bonne cliente de l'industrie, qu'elle fait vivre beaucoup de monde par ses entreprises annexes, par les industries de transformation des produits agricoles et par leur commercialisation.

Un autre argument de poids met en valeur l'importance de l'agriculture comme élément de sécurité pour le ventre des citoyens suisses en cas de difficultés d'approvisionnement en denrées nécessaires à la vie.

Quoi qu'il en soit, ces raisons reposent sur l'égoïsme et la crainte de la faim. Cela n'empêche pas l'agriculture de faire figure de mal nécessaire.

Arguments
superficiels

Tous ces arguments en faveur du maintien de l'agriculture sont très superficiels et n'arrivent pas à faire craquer la carapace d'utilitarisme de notre civilisation industrielle et matérialiste.

Conséquence

Cet état de chose est fort bien décrit par C.-F. Ramuz, dans « Question », lorsqu'il dit, après avoir montré l'opposition qui existe entre le « paysan-paysan » et le « paysan-mécanicien » :

« ... Cette espèce de « paysan-paysan » est en train de disparaître. Elle ne se maintient en Europe, tout au moins, que grâce aux mesures administratives que les différents Etats ont prises pour protéger leurs frontières. Le paysan petit propriétaire et petit producteur ne continue à subsister que grâce à une réglementation toute artificielle que le souci de maintenir à l'intérieur de la nation un certain équilibre social a fait adopter et a imposée en quelque mesure aux différents gouvernements. Des droits d'entrée quasi prohibitifs sur le beurre, sur le lait, sur le bétail, sur le fourrage ; des primes aux producteurs de blé ou l'imposition de prix de vente minima permettent encore aujourd'hui au petit paysan de chez nous de se tirer d'affaire (tout juste) et sans doute aux dépens du consommateur, mais au bénéfice d'un certain ordre, **tout conventionnel** d'ailleurs et à qui **seule la peur des pires aventures** confère un air d'authenticité. Le paysan ne doit son existence qu'à des décrets, à des textes de lois ; il devient ainsi peu à peu, sans qu'il s'en doute, mais jusqu'à quand ? **un objet de musée**, quelque chose qui se survit à soi-même, quelque chose qu'on conserve en témoignage d'un passé, qu'on juge utile de maintenir tant bien que mal, mais jusqu'à quand ? Car ces fantaisies coûtent cher et il viendra sans doute un moment où les Etats seront **dans l'impossibilité d'en assumer les frais.** »

Le paysan est un
objet de musée...

... qui coûte cher

Ce passage est imprégné d'un pessimisme accablant. Il est d'une saisissante actualité, bien qu'il fut écrit il y a plus de 25 ans. Mais Ramuz a-t-il jugé ? A-t-il condamné l'agriculture par ce diagnostic qui fait mal ? Je ne le crois pas. Il a simplement exprimé ce qu'il ressentait en observant la réalité. Il a saisi d'un seul coup le temps présent et un morceau de durée. Il a sondé le cœur des gens. Il a senti ce qui, aux yeux des hommes modernes, avait le plus de valeur et s'est dit que, dans ces conditions, il n'y avait plus de place pour le paysan. En effet, plus loin, Ramuz poursuit en ces termes : « La science qui substitue l'analyse à l'empirisme, l'industrie qui utilise les moyens de la science, sont l'une et l'autre partout à l'œuvre, produisant les mêmes effets. ... La science et l'industrie travaillent universellement contre le paysan. »

Ramuz a-t-il jugé ou simplement décrit l'état actuel des choses ?

La science contre le paysan

Faut-il vraiment conclure que le paysan est destiné à devenir un objet de musée et qu'avec la disparition du musée, faute de moyen pour l'entretenir, il disparaîtra à son tour ? Nous sommes près de nous résigner : en effet, pourquoi lutter ? L'industrie est la plus forte, l'évolution est là ; inutile de remonter le courant !

Sans faire de gros efforts d'imagination, il est possible d'avancer d'autres arguments très convaincants dont l'aboutissement logique est la disparition de l'agriculture dite paysanne.

Ces arguments trouvent leur expression dans l'antagonisme que l'on se plaît à voir entre l'agriculture et l'industrie. Ils ressortent essentiellement de l'aspect actuel de notre économie.

Sur le terrain économique, l'agriculture est mal en point. On entend ces phrases un peu partout :

et l'économie aussi !

L'agriculture ne rend pas !

Les paysans se plaignent toujours !

L'endettement de l'agriculture augmente sans cesse !

L'agriculture suisse produit cher et trop de certaines denrées !

L'agriculture est mal en point

Les méthodes de travail sont vieilles et inadaptées !

Il faut « industrialiser » l'agriculture !

L'agriculture suisse contribue au renchérissement du coût de la vie !

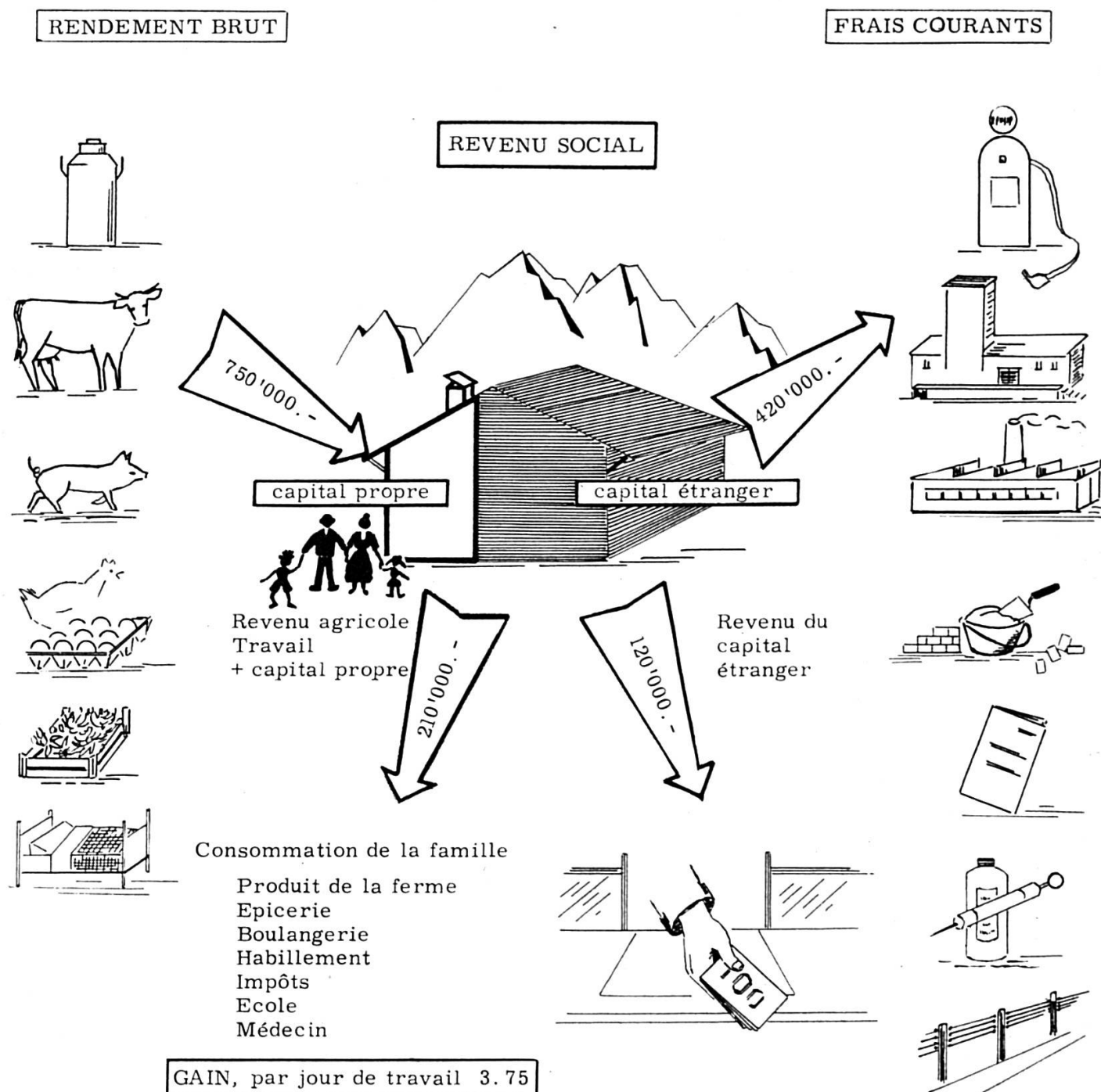
L'aide à l'agriculture pèse lourdement sur les finances publiques !

Les causes de cette situation

Aucune branche de l'économie n'est soutenue comme l'agriculture !

Sans nous soucier de savoir si ces reproches sont justifiés ou non, tâchons de dégager les causes de l'état d'infériorité de la paysannerie sur le plan économique.

Jetons un regard sur la situation des exploitations agricoles d'une magnifique vallée des Alpes vaudoises :



Ce chalet doit représenter les 80 exploitations de la vallée. La partie hachurée montre la proportion de l'endettement (plus de la moitié de l'actif).

A gauche figure le produit de l'exploitation constituée par :

- l'ensemble de la production laitière ;
- la vente et l'accroissement du bétail ;
- la production de porcs, d'œufs, de légumes, destinée principalement à la consommation domestique ;
- le logement de la famille de l'exploitant.

Le produit de l'ensemble de ces exploitations représente le **rendement** brut se montant à 750 000 fr.

Pour produire, il faut faire face à certaines dépenses illustrées sur la droite du tableau :

- carburant ;
- fourrages ;
- engrais ;
- amortissements des machines ;
- réparations ;
- assurances ;
- divers (vétérinaires, etc.) ;
- frais généraux (électricité, etc.).

Ce sont les **frais courants** dont la somme globale atteint 420 000 fr.

Si l'on déduit du rendement brut	de Fr. 750 000.—
les frais courants	de Fr. 420 000.—
il reste le revenu social	de Fr. 330 000.—

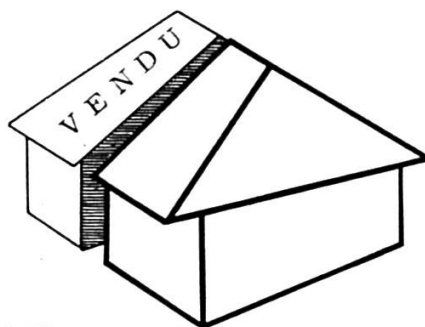
Le revenu social se subdivise en deux montants, dont l'un, de 120 000 fr., s'en va dans les banques et chez les propriétaires des terrains loués et l'autre, de 210 000 fr., constitue le revenu des quatre-vingts familles.

Ce **revenu agricole** représente ce que les exploitants ont effectivement gagné pour leur travail et pour les capitaux propres qui sont engagés dans leur exploitation. Il sert à payer l'entretien de la famille.

Dans la vallée en question, la famille paysanne doit vivre avec moins de 3000 fr. de revenu annuel. Dans bien des cas, ce chiffre est tout à fait insuffisant. Que se passe-t-il alors ?

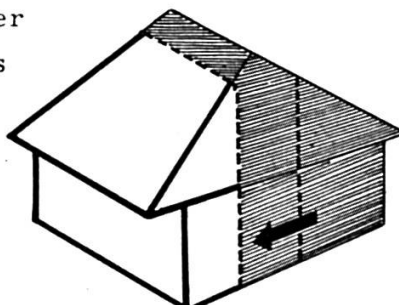
POUR VIVRE, IL FAUT :

Grignoter
le capital
d'exploitation



O U

Augmenter
les dettes



Revenu
insuffisant

Lorsque le revenu est insuffisant pour faire vivre la famille paysanne, l'exploitant se trouve devant l'alternative suivante :

- 1° Il vend, par-ci par-là, un morceau de terrain ou un chalet pour faire face à ses besoins de consommation. Il diminue peu à peu son capital d'exploitation et par là même, pour plus tard, les possibilités de gagner normalement sa vie ;
- 2° Lorsqu'il n'y a plus rien à vendre, c'est l'endettement qui commence.

Crédit
d'investissement
devient crédit
de consommation

Nous en sommes actuellement au point où les possibilités d'endettement ont été totalement utilisées. Les paysans ne peuvent plus compléter leur revenu par du crédit de consommation. Dès lors, comment penser à améliorer l'agriculture par des investissements sous forme d'engrais ou de machines, par exemple ? La seule solution pratique, si l'on n'agit pas énergiquement, est l'abandon !

Certains pensent que ce serait un bien et qu'il ne faut pas se formaliser de la dépopulation des vallées alpestres.

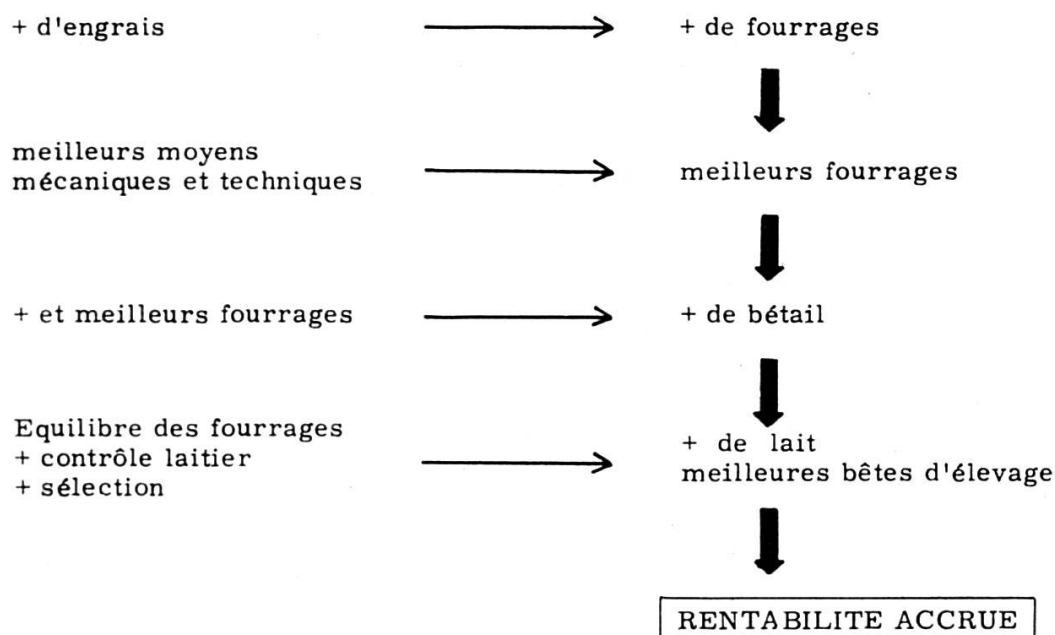
Les paysans
veulent rester
sur leur terre

Beaucoup d'autres, et les paysans en tout premier lieu, ne sont pas prêts de se rendre. L'expérience de la zone témoin qui a été tentée dans cette vallée devra démontrer si cette volonté de se sortir d'une situation quasi désespérée est justifiée.

Expérience
zone témoin
doit montrer si
c'est possible

Sur le plan pratique, la méthode consiste à améliorer tout d'abord la production de manière à augmenter les recettes, et ces recettes accrues doivent permettre aux paysans de procéder à certains investissements nécessaires à la rationalisation du travail, par autofinancement.

MOYENS TECHNIQUES D'AMELIORATION



Le tableau ci-dessus résume le programme de travail sur le plan technique.

Rappelons encore que le Grand Conseil vaudois a voté un crédit de 600 000 fr. pour la réalisation de cette expérience qui doit durer 10 ans.

Toutefois, on ne peut pas demander à la seule amélioration de la productivité de jouer sur deux tableaux :

d'une part : améliorer les conditions de vie ;

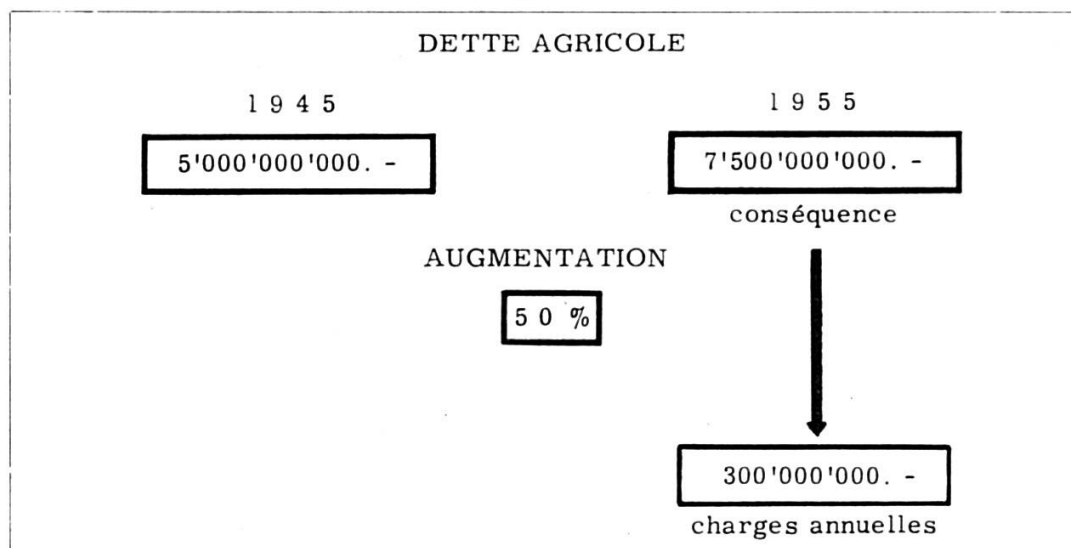
d'autre part : rétablir la situation compromise depuis des dizaines d'années.

Peut-on améliorer les conditions de vie et du même coup rattraper le retard ?

C'est le souci des responsables de l'expérience de la zone témoin. Les améliorations techniques ne vont-elles pas être annulées par la nécessité qu'ont les paysans de « boucher des trous », c'est-à-dire de rembourser des dettes qui ont été contractées au cours du dernier demi-siècle ?

Voilà justement ce qui caractérise le mal d'une grande partie de notre agriculture suisse. Sans alléger les charges financières des plus endettés et sans stopper la tendance actuelle à l'endettement, toute tentative d'amélioration est vouée à l'échec.

Ce n'est pas possible : Désendettement nécessaire

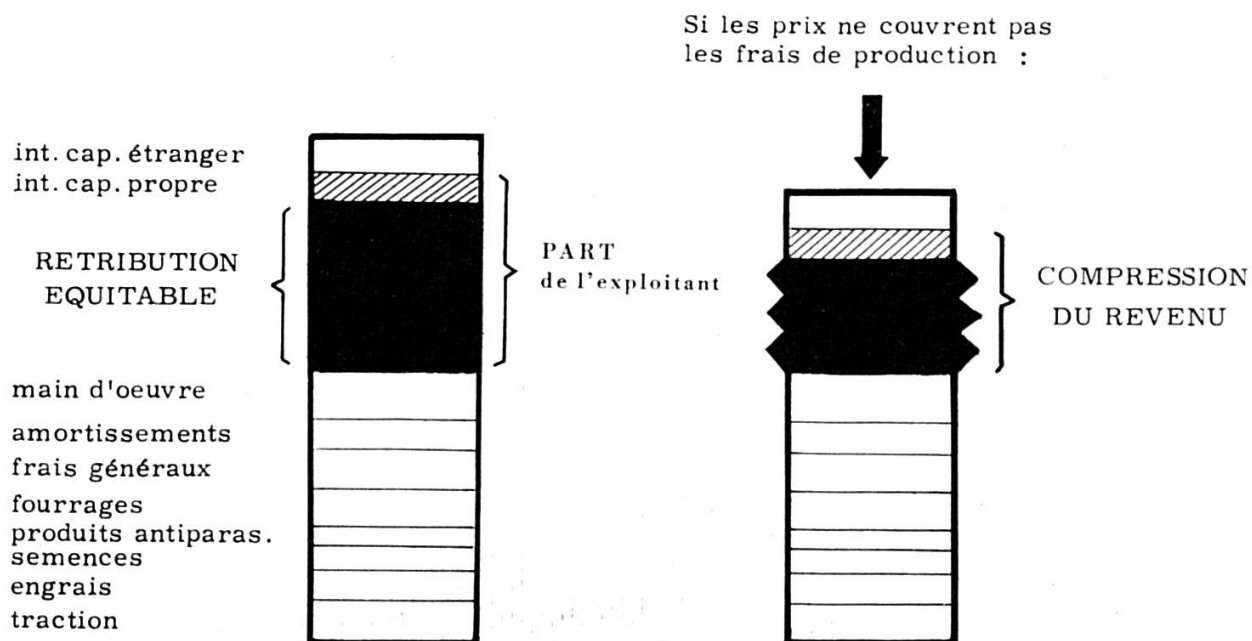


En effet, en 10 ans, la dette agricole a augmenté de 50 %, alors que l'actif n'a augmenté que de 17 %. Actuellement, cette dette occasionne une charge annuelle de 300 millions de francs.

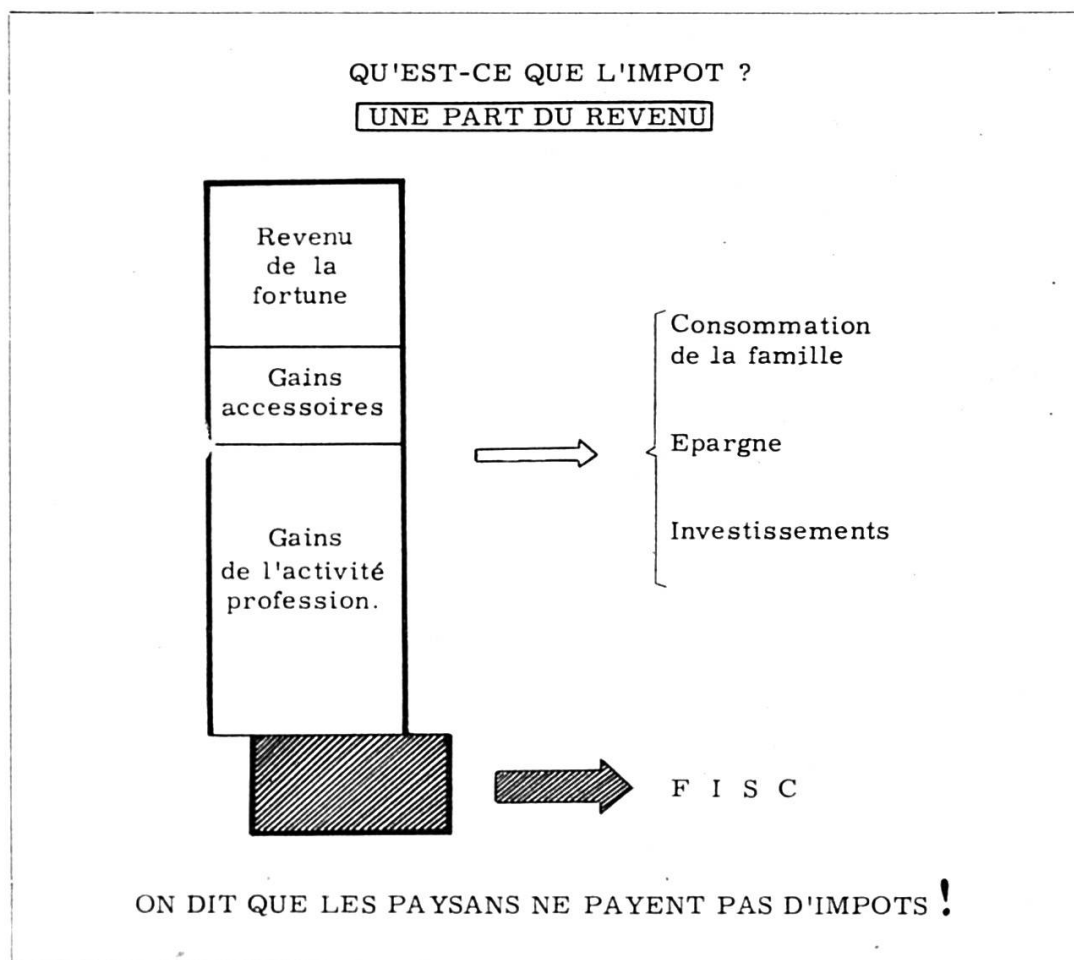
Du fait que la dette ne s'amortit pas, il est juste d'affirmer que **ces 300 millions constituent une rente perpétuelle** que l'agriculture paye à l'ensemble de l'économie. Cette rente est très précieuse de par sa régularité. Elle permet d'alimenter des comptes courants et de donner vie au commerce et à l'industrie, par des prêts à cours terme.

On peut objecter que l'agriculture n'est pas la seule à payer des intérêts. Je ne considérerais pas cette situation comme tragique si les prix des produits agricoles couvraient les frais de production. Mais cela n'est précisément pas le cas. Le tableau suivant doit montrer que ces intérêts sont, en dernier ressort, pris sur le salaire équitable que devrait recevoir le paysan pour son travail.

QU'EST-CE QUE LES FRAIS DE PRODUCTION ?



Lorsque les prix des produits agricoles ne couvrent pas les frais de production, la compression s'opère forcément sur le revenu du paysan. Vouloir comprimer les postes engrais, semences, amortissements, etc., c'est aggraver le plus souvent la situation. C'est, du reste, ce qui se produit lorsque la compression du revenu est trop forte. La productivité baisse. La situation devient désespérée.



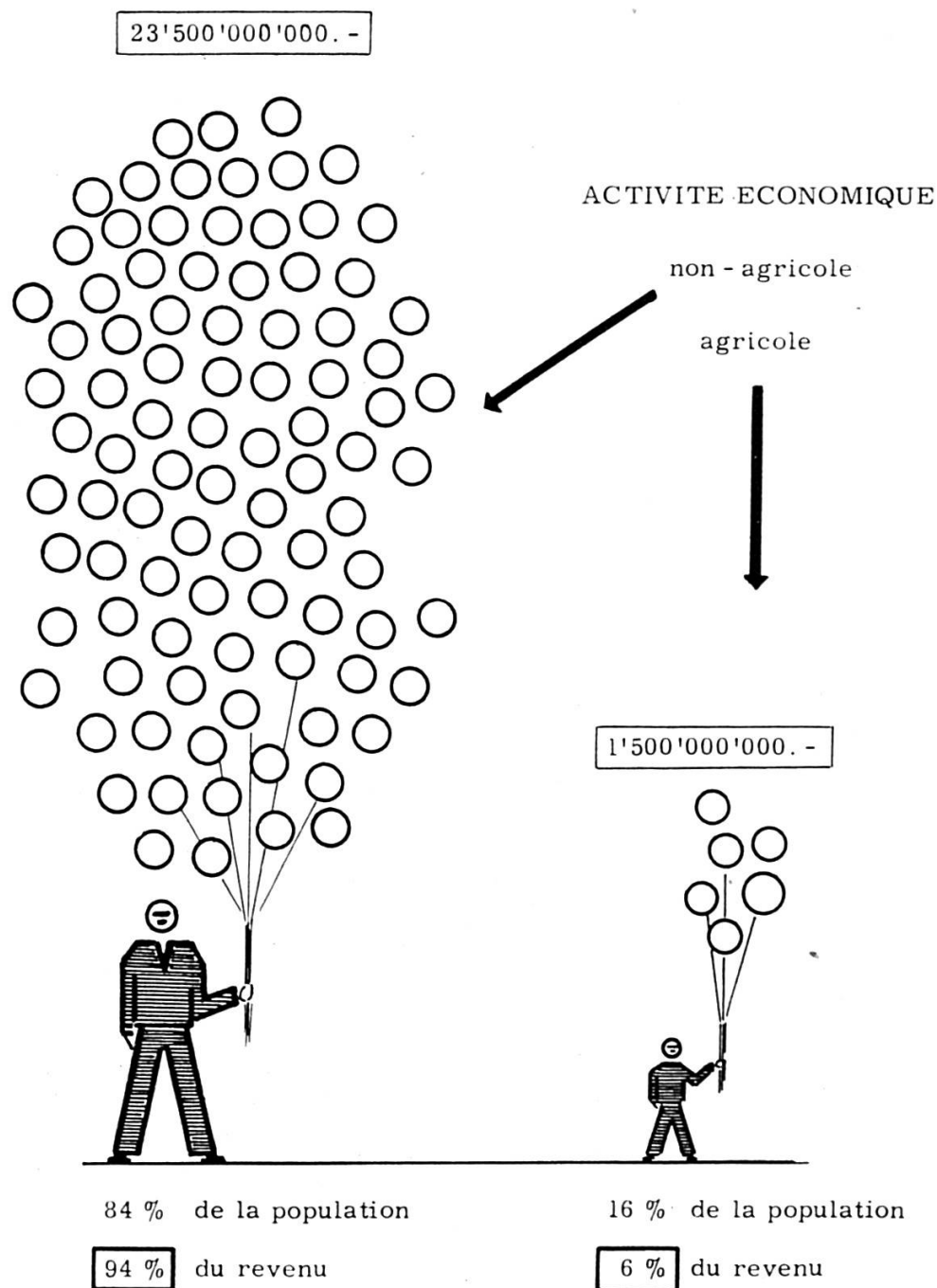
Est-ce que c'est vrai ? — Pour nous en convaincre, voyons quelle devrait être la **rétribution équitable** de l'ensemble des paysans suisses.

Si nous fixons cette rétribution à 7000 fr. par personne active — cela ne semble pas exagéré — du fait qu'il y a 360 000 personnes actives dans l'agriculture, en Suisse, cela représente un total de 2,5 milliards de francs.

REVENU AGRICOLE EQUITABLE		
$360'000 \times 7'000. -$		1'000'000'000. -
$= 2'500'000'000. -$		UN IMPOT en quelque sorte
		1'500'000'000. -

Maintenant, quel est le **revenu effectif** de l'agriculture, par rapport à l'ensemble du revenu national ?

REPARTITION DU REVENU NATIONAL

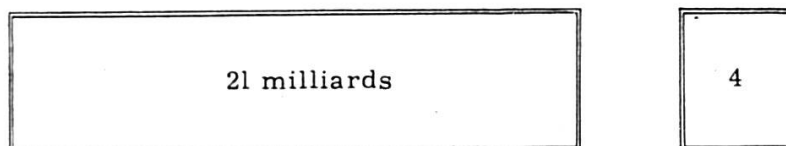


Nous voyons que le 16 % de la population suisse ne reçoit que le 6 % du revenu national, soit 1,5 milliard de francs. Comment caractériser la différence de 1 milliard entre le revenu considéré comme équitable et le revenu effectif ? Ce milliard est en quelque sorte un impôt, puisqu'il est une part du revenu équitable.

Ce raisonnement peut paraître simpliste. Il n'en est pas moins le reflet de la réalité.

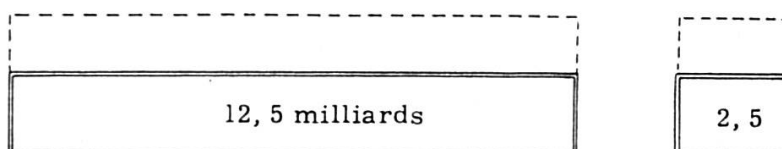
Les tableaux suivants permettent de comprendre mieux encore la disparité dont est victime l'agriculture.

Répartition normale du revenu national



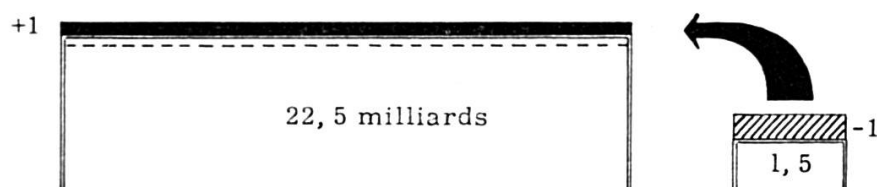
Si les 25 milliards du revenu national étaient répartis normalement, ce sont 4 milliards qui devraient revenir à l'agriculture.

Répartition d'après le revenu équitable



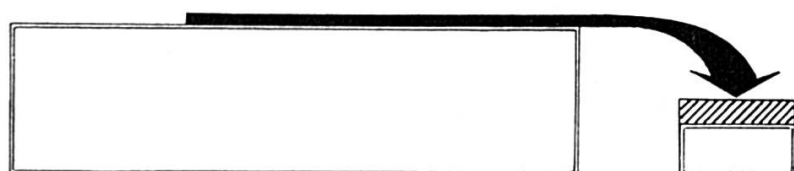
En supposant que chaque personne active, non plus seulement dans l'agriculture, mais dans toute la Suisse, ait un revenu de 7000 fr., cela consommerait 15 milliards ($7000 \times 2\,155\,000$ personnes actives = 15 milliards). Il existe donc un surplus de 10 milliards.

Répartition actuelle du revenu national



En réalité, non seulement l'agriculture est loin d'obtenir le revenu équitable de 2,5 milliards, mais encore le milliard qu'elle ne reçoit pas va augmenter d'autant le revenu de la population non agricole.

Ce qu'il faudrait



Une restitution
n'est pas
impossible

Il est désormais facile de voir ce qu'il reste à faire. La solution est simple.

Le mouvement inverse n'est pas impossible

Ne trouverait-on pas, en Suisse, si on le voulait vraiment, de quoi assainir notre agriculture ?

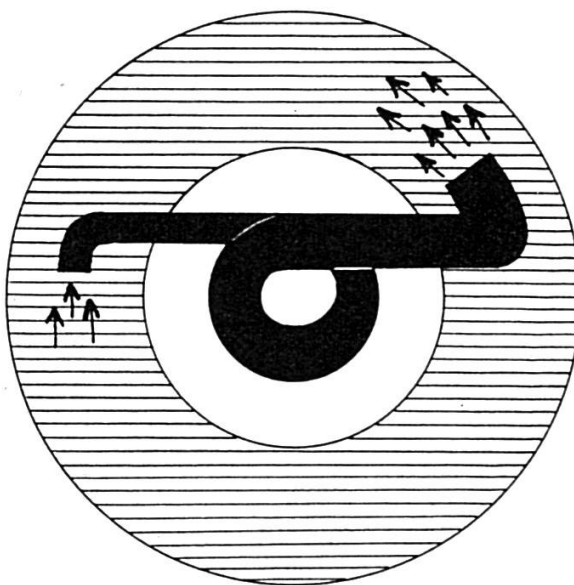
Il faut de
gros moyens !

Ces moyens
se justifient, car
l'agriculture n'est
pas étrangère
à l'essor de
l'industrie

L'aide nécessaire est sans commune mesure avec ce qui se fait actuellement. En consultant les statistiques fédérales, on s'aperçoit que, pour l'année 1955, le montant total des subventions accordées à l'agriculture se monte à 84 millions de francs. En ajoutant les subventions cantonales, et avec beaucoup d'optimisme, on pourrait atteindre le chiffre de 200 millions. Qu'est-ce que ce chiffre en regard des 300 millions d'intérêts que paye l'agriculture, pour ne parler que de cette somme-là ?

Malgré sa situation précaire, l'agriculture donne plus qu'elle ne reçoit et elle contribue matériellement à l'essor industriel.

L'AGRICULTURE
DONNE PLUS QU'ELLE NE RECOIT

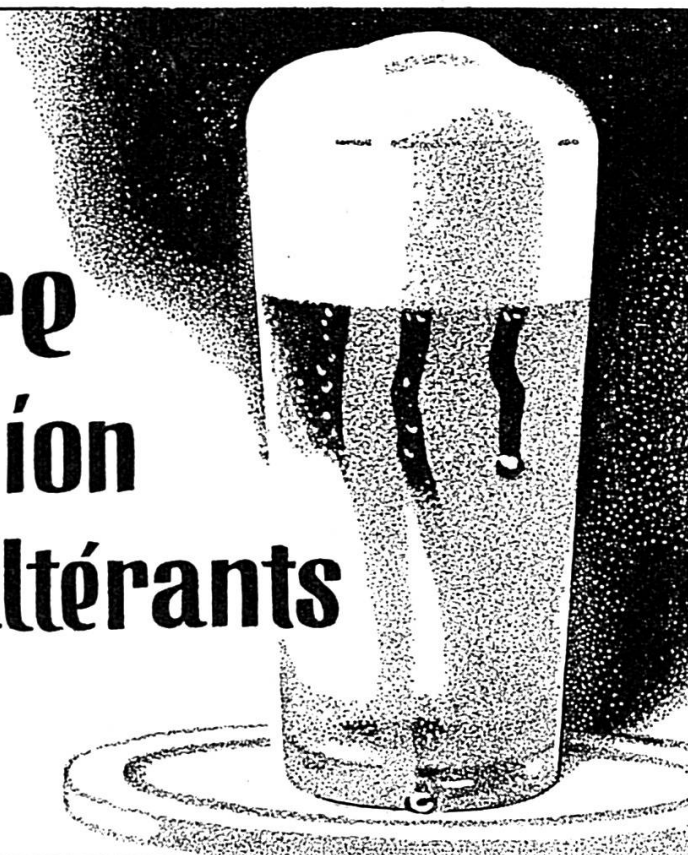


L'agriculture s'épuise
On la suce, ça ne va plus

Augmentation des dettes en 10 ans	50 %
Augmentation de l'actif en 10 ans	14 %

Le cercle extérieur représente le circuit économique général et le cercle intérieur le mouvement des montants consentis en faveur de l'agriculture et leur retour — agrandis — à l'ensemble de l'économie

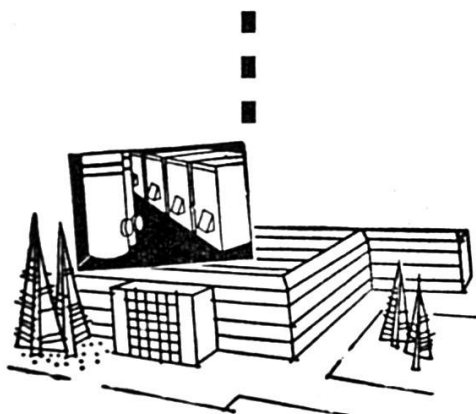
La bière le champion des désaltérants



909

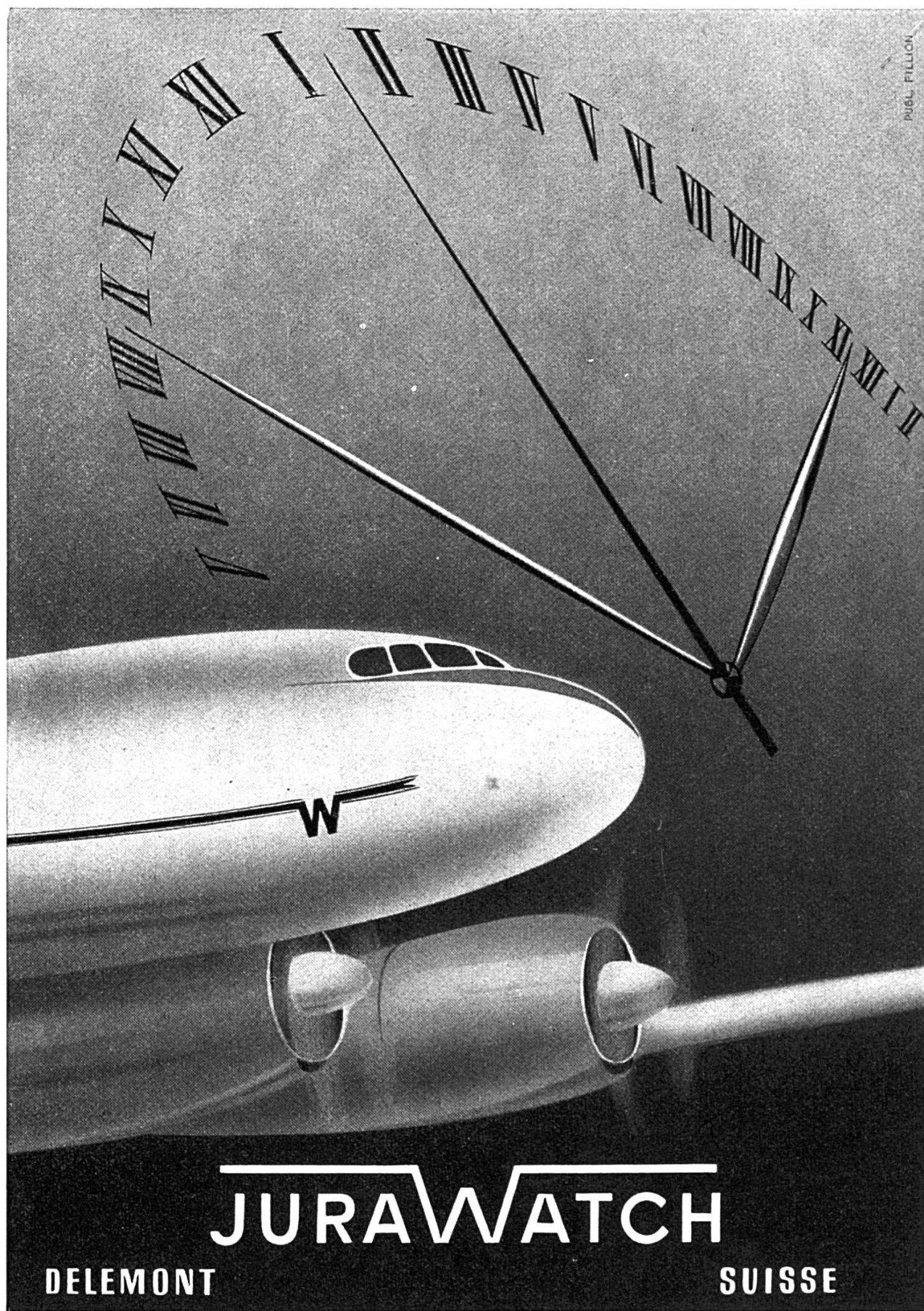
PÄRLI & C^{IE}

BIENNE DELÉMONT PORRENTUUY TRAMELAN



916

Chauffage central
Application de la chaleur
à tout usage
Chauffage par rayonnement
Chauffage au mazout
Climatisation
Installations sanitaires



DELEMONT

SUISSE

Rien d'étonnant, dès lors, que les dettes augmentent. L'agriculture s'épuise — on la suce véritablement. Cela ne peut plus continuer ainsi.

Aider l'agriculture consisterait donc à restituer ce qu'on lui a pris.

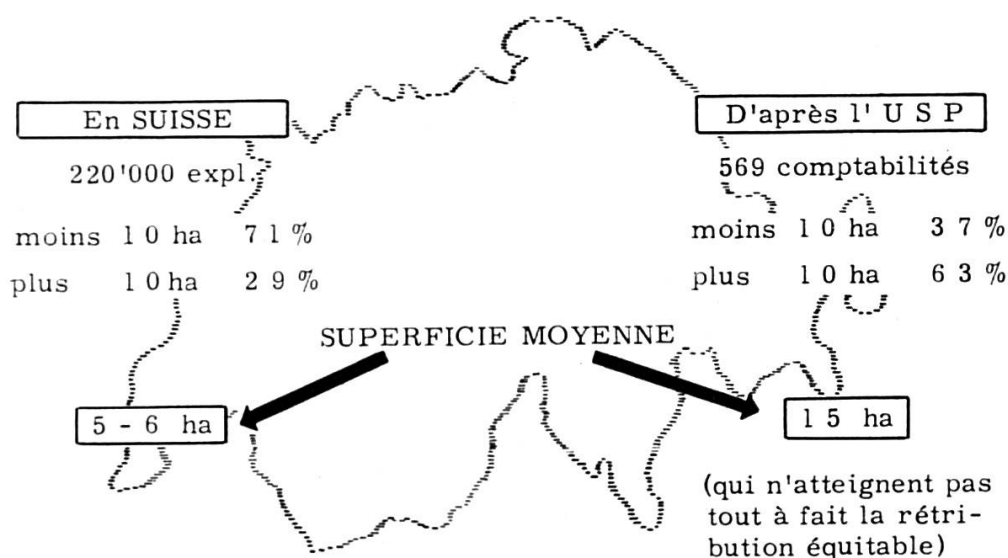
L'aide n'est qu'une restitution

Le désendettement serait une restitution pure et simple et non pas une subvention. Il est nécessaire, quelle que soit la structure agricole que l'on envisage.

On préconise, dans tous les milieux, une diminution des exploitations agricoles en pensant obtenir, par là, une réduction des frais de production et un abaissement des prix des produits. Cette façon de voir ne conduit à aucune solution valable. Le tableau suivant le prouve :

Les exploitations agricoles doivent-elles s'agrandir ?

REPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR GRANDEUR



Bien que la grandeur moyenne des exploitations, dont l'U.S.P. boucle les comptabilités, soit de 15 ha (plus du double de la moyenne suisse), le critère « augmentation de la surface des domaines » n'est pas suffisant pour obtenir un assainissement réel.

Ce n'est pas une solution...

D'autre part, quelles seraient les conséquences démographiques d'une réforme dans ce sens ? Actuellement, la population paysanne se monte à environ 800 000 personnes, soit le 16 % de la population totale, réparties sur 220 000 exploitations environ. Si l'on agrandit les exploitations agricoles pour atteindre une superficie moyenne d'environ 15 ha, il n'y aura plus de place que pour environ 100 000 exploitations. Si le nombre de personnes par famille reste constant, la population agricole descendra à environ 350 000 personnes, soit le 7 % de la population suisse. Préconiser une telle tendance entre en contradiction avec le fondement de notre Loi sur l'agriculture.

Sur le plan économique, cette solution n'est pas valable non plus. Admettons que les exploitations moyennes achètent les petits domaines pour s'agrandir. Elles doivent reprendre les dettes en même temps, d'où

... car on ne changerait rien à la situation actuelle

de lourdes charges financières. Ces charges représentent, comme nous l'avons vu, une forte proportion des frais de production. Si l'on veut que l'agriculture puisse vendre aux prix qui lui permettent de couvrir ses frais, les produits agricoles resteront chers.

L'assainissement
de l'agriculture est
une nécessité vitale
pour l'industrie

L'industrie aurait tout avantage à ce que les produits alimentaires de l'agriculture suisse se vendent bon marché. La perspective du libre-échange ne rend cette nécessité que plus impérieuse. Il est donc dans l'intérêt même de l'industrie et des autres classes de la population d'assainir l'agriculture en lui consacrant une partie de son revenu et de lui rendre ainsi, son essor véritable.

Industrie
et agriculture
sont solidaires

Les activités agricoles et industrielles sont complémentaires. Les oppositions que l'on se plaît à mettre en évidence découlent d'un examen beaucoup trop superficiel de la situation.

Les milieux
non agricoles ne
refuseront pas
leur aide

Peut-être attend-on, dans les milieux non agricoles, plus de fermeté et de consistance dans la politique agricole ?

Ne pensez-vous pas que ces mêmes milieux seraient d'accord de prendre une part active au redressement de l'agriculture s'ils voyaient que les solutions préconisées, au lieu d'être des palliatifs en vue de sa conservation pure et simple, étaient capables, au contraire, de lui redonner vie ? Pour ma part, je ne désespère pas que nous y arrivions.

Un exemple

Il est bon de mentionner ici que c'est grâce à la générosité d'un industriel, qui a compris l'urgence d'une intervention substantielle, que l'expérience de la zone témoin a pu être entreprise, avant que les crédits de l'Etat interviennent.

Amélioration
technique, mais
aussi allègement
des charges
financières

En conclusion, les meilleures mesures techniques — ou économiques — de production peuvent être réduites à néant, si l'on ne veut pas comprendre que l'on doit restituer à l'agriculture une partie de ce qui lui a été insensiblement enlevé. Cette restitution ne sera pas une mauvaise opération financière pour l'industrie et le reste de la population non agricole. Au contraire, une agriculture saine pourra, le cas échéant, rendre de grands services.

Nous pouvons
échapper à la
fatalité des
mécanismes
économiques

Et pour nous élever un peu au-dessus des considérations purement économiques, si l'on arrivait à concrétiser la compensation préconisée, ce serait une grande victoire. Ce serait échapper à cette fatalité des mécanismes économiques. Ce serait faire confiance au paysan et lui permettre de remplir sa mission envers tous les hommes, mission de liaison entre nous, qui sommes plus ou moins déracinés, et certaines valeurs humaines faites de patience, de constance, de force de caractère, de simplicité, de sens profond de la vie, de vérité.

Le paysan relie le reste des hommes à la nature. Il collabore d'une façon tout à fait directe à l'œuvre du Créateur. Il sera pour nous une garantie de ne pas renier notre vocation d'homme qui est autre que d'amasser de l'argent.

L'homme passe
avant l'économie

Puissions-nous agir de telle façon qu'en Suisse, l'homme passe avant les impératifs économiques.

J. VALLAT